



Pénalités de retard

Par Verdunoise

Bonjour,

J ai un jugement des prudhommes en ma faveur ex patron à payé ce à qu' il me devait en échelonnant les indemnités maintenant il me doit les penalites de retard mais l avocat me dit qu' il n est pas d accord sur le montant . L avocat laisse traîner les choses (solde et dernier versement octobre 2019) je me demande si je dois passer par un huissier pour récupérer mon dû. Merci pour vos réponses